Ville de Créteil

Créteil le 13 avril 2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C. C. A. S. du 6 avril 2023

Etaient présents :
Monsieur Antoine PELISSOLO, adjoint au maire, vice-président,
Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, adjointe au maire,
Madame Chantal VALLIER, adjointe au maire,
Madame Dominique HÉNON, conseillère municipale déléguée,
Monsieur Eric ESOR, conseiller municipal,
Monsieur Henri LOPEZ, administrateur,
Monsieur Jean-louis LAVIGNE, administrateur,
Madame Béatrice BARBIER, administratrice,
Madame Frantz RONOT, administratrice,
Madame Edwige HURTAULT, administratrice.

Etaient excusés :

Monsieur Laurent CATHALA, maire, président ayant donné pouvoir à Monsieur Antoine PELISSOLO,
Madame Françoise ANDREAU, administratrice, ayant donné pouvoir à Madame Béatrice BARBIER.

Secrétaire de séance :

Isabelle RIFFAUD, directrice générale adjointe des services chargée de l'action sociale et du logement.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Président soumet aux membres de l'assemblée le procès verbal de la séance du 16 février 2023, qui est adopté à l'unanimité. Monsieur le Président donne communication des décisions prises depuis le 16 février 2023 en vertu de la délégation d'attributions conférée par le conseil d'administration du 16 février 2023. Monsieur PELISSOLO présente l'ordre du jour et rappelle qu'une présentation de l'Association APF France Handicap sera faite par Madame HURTAULT en fin de séance.

Monsieur PELISSOLO introduit par la séance par des éléments d'actualité. Le conseil municipal a adopté le 3 avril dernier le budget primitif 2023 de la Ville. Afin de soutenir le pouvoir d'achat des cristoliens, il n'y aura pas d'augmentation des taux de taxe foncière, les bases ayant par ailleurs été revalorisées de 7,1% par l'Etat. Les tarifs communaux tels que la

restauration scolaire sont également maintenus.

RAPPORT N°1 : Budgets primitifs 2023 : budget principal, budgets annexes des Résidences Autonomie, du Service de Soins Infirmiers à Domicile et de l'Aide à Domicile.

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Monsieur PELISSOLO salue le travail réalisé pour parvenir à un équilibre budgétaire difficile à établir. Parmi les actions d'accompagnement et de soutien mises en place sont notamment prévues :

- des aides financières pour faire face aux difficultés des personnes les plus vulnérables,
- une enveloppe de 50 000€ supplémentaire dédiée aux aides à l'énergie,
- des mesures d'accompagnement concernant les risques d'expulsion locative,
- la restructuration de la crèche de la Brèche, incluant la création de 20 places d'accueil supplémentaires et l'amélioration des espaces de vie des enfants,
- l'acquisition de 2 résidences autonomie,
- la poursuite du déploiement du pôle autonomie à domicile.

Au niveau des recettes, le bonus territoire attribué par la Caisse d'Allocations Familiales pour les équipements petite enfance sera désormais versé directement aux gestionnaires de crèches, il sera perçu cette année pour les exercices 2022 et 2023.

La convention signée en matière d'accompagnement social RSA est amenée à évoluer en 2024. Le dispositif s'orientera vers un nouveau modèle défini par le Conseil Départemental. D'autres modalités de partenariat seront à mettre en place.

La subvention communale s'élève à 12 291 546€, elle représente la moitié du budget du CCAS.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie sera engagée. Il pourrait y être fait recours sur une courte durée, notamment en fin d'année, en cas de décalage entre le paiement des charges et le versement des subventions. Il s'agit d'une mesure de précaution.

Les budgets annexes permettent des mesures d'accompagnement auprès des personnes vulnérables. L'acquisition des deux résidences autonomie Marivaux et Franceschi est prévue en 2023, elle sera neutre financièrement pour le CCAS. Il est souligné que les dépenses de fonctionnement des budgets primitifs 2022 intégraient encore des charges liées au Covid qui sont supprimées cette année.

En réponse à Monsieur LOPEZ, les modalités de versement du bonus territoire au CCAS sont précisées.

Confirmation est donnée que le recours à une ligne de trésorerie est une décision nouvelle.

L'augmentation des coûts du chauffage urbain, source naturelle de chauffage, est pointée, notamment dans les résidences autonomie. Il est précisé que les crédits ont été inscrits sur la base des estimations transmises par la SCUC. L'augmentation reste nettement plus faible que les autres sources d'énergie.

Mise aux voix :
budget principal - reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice précédent : adopté à l'unanimité,
Budget principal - adoption du budget primitif de l'exercice 2023 : adopté à l'unanimité,
Budget annexe des Résidences Autonomie - reprise anticipée et affectation du résultat de

l'exercice 2022 de la section d'investissement : adopté à l'unanimité,
Budget annexe des Résidences Autonomie -: adoption du budget primitif de l'exercice 2023 : adopté à l'unanimité
Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile - reprise anticipée et affectation du résultat de l'exercice 2022 de la section d'investissement : adopté à l'unanimité,
Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile - adoption du budget primitif 2023 : adopté à l'unanimité,
Budget annexe du Service d'Aide à Domicile - adoption du budget primitif 2023 : adopté à l'unanimité.

RAPPORT n°2: Renouvellement du marché relatif à l'organisation de voyages liés aux congés bonifiés

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Monsieur ESOR questionne sur le nombre de personnes bénéficiant d'un congé bonifié.
9 agents du CCAS en ont bénéficié en 2022. 26 partiront cette année. La collectivité prend également en charge les enfants et conjoints des agents, sous conditions.

Il est souligné que ce dispositif est une obligation fixée par la réglementation.Après une période de forte réduction des départs ces dernières années, du fait de la situation sanitaire et des restrictions de voyages, le nombre de demandes repart fortement à la hausse cette année en 2023.

Mise aux voix:adopté à l'unanimité

RAPPORT n°3 : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association Groupement D'Entraide relative aux prestations de fin d'année dédiées aux agents et leurs enfants.

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Il s'agit d'un renouvellement du dispositif en place.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°4 : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Association AFAAC pour l'accueil d'enfants de moins de 3 ans au sein de leurs structures

Madame VALLIER présente le rapport.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°5 : Adoption d'une convention de partenariat avec l'Association "Les P'tits Choux" pour l'accueil d'enfants de moins de 3 ans au sein de leur structure

Madame VALLIER présente le rapport

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°7: Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 à l'association Les P'tits Choux - adoption de l'avenant n°1 à la convention de partenariat

Madame VALLIER présente le rapport

Il est précisé que la subvention représente 10% des recettes de l'association.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°8 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2023 à l'association AFAAC - adoption de l'avenant n°1 à la convention de partenariat

Madame VALLIER présente le rapport

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°9 : Modification du tableau des emplois du personnel : créations d'emplois saisonniers

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°10 : Modification du tableau des emplois : créations d'emplois

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

Questions diverses:

Madame HURTAULT présente l'association APF France Handicap (cf. Annexe).

Avant de lever la séance, Monsieur le Président fixe la date de la prochaine réunion au mercredi 28 juin 2023.

La séance est levée à19h50.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 94010 CRETEIL

Isabelle RIFFAUD

Directrice générale adjointe des services chargée de l'action sociale et du logement
Secrétaire de séance

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 94010 CRETEIL

Antoine PELISSOLO

Adjoint au Maire délégué à l'Action sociale, Famille, Insertion et Handicap
Vice-président du CCAS

L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE,

Association créée en 1933 par quatre jeunes en situation d'handicap en 1933.

Elle est connue depuis 2018 sous le nom de APF France HANDICAP et ouverte à tous les handicaps.

Reconnue d'utilité publique et d'intérêt général, elle œuvre pour :

. l'EGALITE DES DROITS

. LA CITOYENNETE

. LA PARTICIPATION SOCIALE

Et **LE LIBRE ARBITRE** du choix de vie de personnes en situation d'handicap et leur famille

Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales, avec un projet d'intérêt général ; celui d'une **société INCLUSIVE ET SOLIDAIRE.**

Elle rassemble aujourd'hui 85 000 acteurs au niveau national (87 délégations)

21 000 adhérents dont 800 élus dans des conseils départementaux / régionaux ;
15 000 salariés ;
35 000 personnes accueillies dans nos structures d'accompagnements ;
12 500 bénévoles dont 6000 réguliers.

L'association est soutenue par 200 000 donateurs et son magazine FAIRE FACE compte 9 000 abonnés.
Son organisation interne se situe **à 3 NIVEAUX :**

- **NATIONALE** avec son siège à PARIS, Bld blanqui ;
- **REGIONALE**
- **DEPARTEMENTALE,** avec les délégations qui coordonnent et organisent toutes les actions à leur niveau en lien avec les établissements et services médico-sociaux APF France Handicap.

Ces derniers sont constitués des :

- Structures « enfants adolescents » CAMPS SESSAD
- Structures Adultes (accueil de jour, habitats inclusifs, foyers, FAM, MAS ...)
- Structures APF ENTREPRISES (ESAT, entreprise adaptée)

APF FRANCE HANDICAP siège dans de nombreuses instances :

- **Internationales (ONU, U.E)**
- **Nationales (CNSA, CNCPH, APNAP)**
- **Régionales (ARS)**
- **Départementales (CDCA, CDAPH)**

.../...

Le champ du handicap concerne 12 MILLIONS de personnes et 11 millions d'aidants et nécessite une société conçue POUR TOUS ET AVEC TOUS :

- C'est-à-dire **UN ENVIRONNEMENT ACCESSIBLE A TOUS**
- Des DROITS garantis et des réponses adaptées en fonction des besoins spécifiques de chacun, y compris des personnes des plus dépendantes, telles que les adultes polyhandicapés ou les enfants.

Pour cela toutes les situations de handicap doivent être prises en charge dans le cadre d'une politique **transversale**, et de **non-discrimination (COMBATTRE LES PREJUGES) et de solidarité nationale.**

L'accès à TOUS LES DROITS FONDAMENTAUX :

- Le droit à l'éducation ;
- Le droit au travail ;
- A un revenu d'existence DECENT ;
- A la santé ;
- A circuler LIBREMENT (ACCESSIBILITE RESTE UN COMBAT PRIMORDIAL POUR APF France HANDICAP) ;
- Au respect à l'intimité.

CES DROITS DOIVENT ETRE GARANTIS avec tous les partenaires impliqués dans ce domaine très vaste :

Municipalités, départements, Pole emploi/cap emploi, la MDPH bien sûr mais aussi la CAF, L'EDUCATION NATIONALE, les ARS, les autres associations, etc ....

EDWIGE HURTAULT

NOTRE DELEGATION

BILAN ACTIONS EN 2022

ET PERSPECTIVES POUR 2023---------

Notre délégation est située au 34 rue de Brie près de l'hôpital Chenevier et de l'EDS.

Un grand pavillon de plein pied avec un espace parking pour deux minibus adaptés.

C'est un espace convivial où travaillent 5 salariés dont M. Bartholy Pierre-Louis chargé du développement des actions associatives.

Depuis 2020, suite à une nouvelle organisation, les délégations des départements du 94, 91 et 77 ont un directeur commun et travaillent en collaboration.

Trois missions ont été confiées aux délégations et sont développées dans le projet associatif qui sera réécrit cette année et proposé au vote en congrès national.

ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER

Accueil individualisé, écoute et orientation ;

Organisation d'activités et de loisirs ;

Organisation d'actions d'information du public ;

Réponses personnalisées aux demandes sociales ;

Animation de groupes ;

Administration de dossiers pour aide aux vacances ;

Réponses à des demandes sociales spécifiques et défense des droits ;

Organisation de séjours vacances.

REVENDIQUER ET REPRESENTER :

Représentation dans des instances publiques, collectivités locales, collectifs inter associatifs ;

Action de revendication d'intérêt collectif, local, individuel ;

Organisation d'action de sensibilisation, de campagnes de communication, de relations médias ;

Défense des droits collectifs.

DEVELOPPER ET DYNAMISER :

Actions favorisant le lien associatif et local entre les acteurs, actions locales de ressource ;

Animation de la démocratie interne ;

Recherche de financements locaux ;

Communication interne ;

Innovations ;

Demandes de subvention et appels à projet, développement du mécénat ;

Soutien et formation des adhérents, élus et bénévoles.

***

En adéquation avec ces missions, nous avons pu réaliser à Créteil un PLATEAU TV en collaboration avec le service de la culture à l'Echat sur la thématique **DONNER ACCES A LA CULTURE AUX PERSONNES HANDICAPEES**. Cette émission a été l'occasion de donner la parole aux acteurs locaux, aux élus, aux associations et aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Des journées de sensibilisation au handicap ont eu lieu :

- En juin au comité départemental de voile ;
- En juillet avec l'association MTG Créteil au centre associatif due Montaigut ;
- En décembre au gymnase Allezard pour 80 élèves avec les animateurs de 3 centres de loisirs.

En mai des tests d'accessibilité autour du lac de Créteil avec d'autres associations organisés par M. Marchetti et sa responsable.

Un de nos adhérents âgés de 82 ans (qui organise hebdomadairement en bord de marne des ballades en vélo-fauteuil) a aussi réalisé une opération de sensibilisation devant 100 enfants à la mairie de SAINT MAUR.

Autres points de notre activité :

Des audits d'accessibilité dans le cadre d'une convention à l'hôpital Mondor et une fois à Chenevier.

Dans le cadre de la journée international du handicap, un atelier handicap moteur avec une bénévole en fauteuil manuel avec échanges, conseils sur l'accompagnement.

Participation à une réunion à Mondor sur le thème de l'accessibilité suite à nos audits et sur l'utilisation d'une nouvelle technologie pour guider chaque usager ou visiteur à l'intérieur de l'hôpital vers sa destination selon son profil, son type d'handicap ou pas.

Participation à des forums dans le 94 dont celui de la MDPH à la maison du Handball à Créteil.

Représentation de notre association au sein de différentes institutions, commissions :

Ex. MDPH/CDAPH

Commission communale pour l'accessibilité ;

UDAF ;

Commission des représentants d'usagers (clinique de Choisy, hôpital du kremlin Bicêtre).

Aide à la formation des aidants dans le cadre de l'atelier REPAIRS AIDANTS (gratuite, avec remboursement de la suppléance possible).

Thèmes : "PRENDRE SOIN DE SOI » ; « TRAVERSER LES PERIODES DE TRANSITION » ; « ALIMENTATION ET DIETETIQUE » ; « AUTOUR DE L'ANNONCE » (les interrogations qui surviennent au sein de la famille)

Grâce à :

. Mieux comprendre son vécu dans la relation d'aide ;

. Comment s'apprécier pour mieux être avec son proche ;

. Apprendre à mieux respecter ses limites et oser s'affirmer ;

. Savoir communiquer de manière la plus juste dans la relation d'aide ;

. Etc...

ATELIER DE SOPHROLOGIE A LA DELEGATION (mensuellement)

ATELIER BIEN ETRE

HANDIDROIT :

Aide administrative dans différents domaines (social, juridique, etc ...) ;

Conseil en orientation (ce service n'est pas un service social mais il est important pour les personnes en situation de handicap pour la scolarisation, la vie professionnelle, etc...) ;

La recherche de logement reste une des problématiques cruciales car la personne handicapée se trouve doublement pénalisée : recherche logement adapté et faible montant de ses ressources (AAH).

SCHEMA DEPARTEMENTAL

Un groupe de travail s'est créé aussi pour élaborer une réflexion et des propositions dans ce cadre.

LOISIRS

Une fois par mois, le samedi, organisation de visite au musée ou autres ... avec nos deux véhicules adaptés mais nous sommes confrontés au manque de chauffeurs bénévoles.

Organisation avec des accompagnateurs bénévoles à des vacances en France, une semaine, en groupe d'une douzaine de personnes (ex. : destination cette année : ST JEAN DE MONTS).

AIDE AU PROJET VACANCES

L'APF a signé une convention avec ANCV permettant une aide financière aux personnes handicapées de partir en vacances au maximum 22 jours dans une structure (gite, village vacances) en famille ou pour l'aidant familial SEJOUR DE REPIT.

Critères : le montant des ressources soumis à un plafond.

Lieu de vacances ayant un agrément ANCV OBLIGATOIREMENT et situé dans l'UNION EUROPEENNE,

Une demande d'aide financière doit être faite auprès d'un autre organisme (CCAS ...).

Cette demande doit passer obligatoirement par notre délégation avec un entretien sur RDV.

Ensuite, le dossier passe en commission au siège avec des dates précises.

C'est un avantage non négligeable car l'aide peut atteindre au maximum 750 euros selon les situations.

AUTREMENT ...

Création d'un nouvel atelier (de POESIE) à notre délégation.

Nous organisons aussi des moments particuliers de convivialité avec bénévoles, salariés, tel -durant l'été- un barbecue géant ou une crêpe party en février.

Mais aussi en bien d'autres occasions de fête (Galette des Rois, Danse Country, ...)

Une activité particulièrement prisée : le REPAS DU GROUPE AMITIE :

Il s'agit d'un repas avec les bénévoles une fois par mois depuis plusieurs années où une vingtaine de nos adhérents ont la joie de se retrouver. Le repas est suivi de jeux et l'intervention d'une poétesse depuis quelques mois. En juin, il est traditionnellement combiné avec une sortie ; en 2022, ce fut une journée calèche en Seine-et-Marne.

QUELQUES ACTIONS A VENIR OU A POURSUIVRE :

Poursuivre les tests d'accessibilité et de sensibilisation (ex. EXTRAIT DU QUOTIDIEN, rencontres entre élèves du primaire et personnes en situation d'handicap à notre délégation).

Organiser de nouveau à Créteil avec la municipalité la **caravane d'été avec notre plateau T.V.** sur une nouvelle thématique.

Nous aimerions pouvoir mettre en œuvre, si nous sommes sollicités, une sensibilisation en entreprise INNOVANTE, **LIVEGAME** dans des sociétés implantées à Créteil :

- 5 énigmes doivent être résolues pour remporter le jeu ;
- Chaque énigme met l'équipe en situation de handicap ;
- Le but est de faire comprendre les difficultés qui peuvent engendrer les divers handicaps ;
- La séquence se termine par une explication des différents handicaps et discussion avec les usagers

Participer à « VIS TA DIFFERENCE » une rencontre a été organisée à notre délégation le 4 avril.

Assister à **jour de fête**

Poursuivre bien sûr nos ateliers et l'activité **du groupe amitié** en privilégiant les adhérents de Créteil

Bien sûr la permanence d'**HANDIDROIT**

Une cession de formation **REPAIRS AIDANTS** gratuite a eu lieu le 30 Mars réunissant une douzaine de personnes dont plusieurs de CRETEIL encadrées par deux formateurs professionnels avec comme thème « AIDES ET DROITS DES AIDANTS FAMILIAUX ».

Par internet, ce dispositif sous un format réduit (2 – 3 heures) se poursuivra avec les participants et d'autres internautes avec d'autres thèmes.

Lancement en Mai 2023 d'une NEW LETTER adressée à nos adhérents leur donnant des informations sur la vie de notre délégation, les dernières actualités juridiques, sociales, dans le domaine du handicap .....

Cette année a eu lieu à Paris en février **l'assemblée libre des jeunes** qui permet à une quarantaine de

Jeunes en situation d'handicap de se retrouver durant quatre jours dans un hôtel pour échanger tant sur leurs rêves que sur leurs colères. Et à partir de là, de construire ensemble des projets communs.

Les thématiques 2023 choisies par ces jeunes ont été les suivantes :

- La possibilité de voyager
- La parentalité et la sexualité
- Le regard, les préjugés sur le handicap
- Les loisirs, le sport
- L'accessibilité

Certains de ces jeunes sont maintenant bénévoles dans notre délégation et ont trouvé un investissement dans des opérations de sensibilisation au handicap, à des tâches administratives en attendant de trouver un EMPLOI dans le milieu ordinaire.

ET SURTOUT :

Mettre en place **un COMITE D ADHERENT** au centre socio-culturel Kennedy dont nous avons rencontré la directrice.

L'action de ce comité s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion sociale développée par la ville de Créteil.

C'est UN ESPACE De REFLEXION ET D'INFORMATION D' INCLUSION sur :

- Des thématiques
- Des problématiques
- Des enjeux communs

Cet espace de communication peut faciliter les projets des personnes, favoriser l'implication des adhérents dans des instances décisionnelles,

ET DONC DE PERMETTRE **DE LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL** EN PERMETTANT A CES PERSONNES DE TROUVER LEUR PLACE **DANS UN RESEAU DE SOLIDARITE** ET AUSSI D'ETRE ORIENTEES VERS D'AUTRES PARTENAIRES POUVANT REPONDRE A LEURS BESOINS ET/OU LEUR DESIR D'EPANOUISSEMENT

Ce sera un lieu d'accueil et de soutien actif des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans trouble(s) associé(s) et leur famille pouvant les aider sur différents points (par exemple en créant une permanence handidroit ...)

Certains de nos adhérents pourraient aussi participer à d'autres ateliers proposés par les associations adhérentes présentes au centre socio culturel Kennedy dans une démarche inclusive personnes PMR et valides.

Une rencontre a eu lieu à la MPT JEAN FERRAT avec le référent Jeunesse et d'autres associations dont la MAISON DES ARTS DE CRETEIL, afin d'élaborer un projet commun pour le 5 juillet.

Celui-ci permettrait au cours d'un atelier pour notre délégation de réunir des enfants de l'école Beuvin et certains de nos adhérents en situation d'handicap dans une optique d'inclusion et de sensibilisation dans un cadre intergénérationnel par des activités ludiques.

En juin, il est prévu un stand au bord du lac de Créteil dans le cadre de « Cycl'eau 94 » avec des bénévoles qui organiseront dans le cadre de la sensibilisation au handicap un parcours en vélo-fauteuil (il s'agit d'un fauteuil roulant greffé à la place du guidon et de la roue avant d'un vélo et propulsé par une personne valide).

Cette liste exhaustive est le meilleur exemple de notre dynamisme que nous mettons bien volontiers à votre disposition dans des actions communes pour lesquelles nous sommes prêts à nous engager et ainsi répondre aux attentes des Cristoliens. La mise en place de notre comité d'adhérents sera un outil précieux dans ce sens.

Edwige HURTAULT